

**Avis de convocation / avis de réunion**

---

**CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL ATLANTIQUE VENDEE**

Société coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit  
Société de courtage d'assurances - « La Garde », route de Paris – 44949 Nantes  
440 242 469 RCS Nantes

Registre des intermédiaires en assurance n° 07 023 954

**Avis d'ajournement et avis de convocation**

L'attention des sociétaires est attirée sur le fait qu'en raison de la crise épidémique covid-19, l'Assemblée générale mixte de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Atlantique Vendée initialement prévue le mercredi 25 mars 2020, à 18 heures, à la Cité des congrès de Nantes, 5 rue de Valmy (44000) a été reportée.

Le Conseil d'administration, en sa séance du 27 mars 2020 a décidé de convoquer une nouvelle assemblée générale mixte le mercredi 15 avril 2020 à 14 heures au siège social de la Caisse régionale, « La Garde », route de Paris – 44949 Nantes à l'effet de statuer sur le même ordre du jour que l'Assemblée reportée.

Pour favoriser le respect des mesures de confinement édictées par le Gouvernement, les sociétaires ne pourront participer à l'assemblée qu'en votant par correspondance.

Pour être pris en considération, tout formulaire devra être retourné à l'adresse indiquée dans la convocation, au plus tard le 12 avril 2020, minuit.

Le texte du projet des résolutions est identique à l'avis préalable valant avis de convocation ainsi qu'à son rectificatif, publiés respectivement au BALO n° 24 en date du 24 février 2020 et n° 29 en date du 06 mars 2020.

Tous les documents et toutes les informations prévues par la réglementation sont tenus à la disposition des sociétaires au siège social dans les délais prescrits par la loi et les règlements. Ils pourront être consultés sur le site Internet de la Caisse régionale [www.ca-atlantique-vendee.fr](http://www.ca-atlantique-vendee.fr), sous la rubrique « informations financières et réglementées » - « Convocations et informations destinées aux assemblées générales ».

Le Conseil d'administration